

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Basse-Wez

N° : 145

Boîte :

Code postal : 4020

Commune : Liège-4020

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail : n.arrache@ISOSL.BE

Numéro d'entreprise

0250.610.881

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

24-05-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 26-06-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.2.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.5, C-app 6.4.1, C-app 6.4.2, C-app 6.5.1, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.14, C-app 6.15, C-app 6.17, C-app 6.18.1, C-app 6.18.2, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14, C-app 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**DENIS André**

avenue Monbijou 99  
4960 Malmédy  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**NEUPREZ Audrey**

boulevard Piercot 52/11  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Vice-président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**LAVERDEUR Christian**

chaussée Brunehaut 498  
4040 Herstal  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**FIRKET Cécile**

Boulevard d'Avroy 73/0081  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-16

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**JANS Dominique**

rue Jules Cralle 81  
4030 Grivegnée (Liège)  
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**FRAIPONT Elisabeth**

quai du Roi Albert 93  
4020 Liège-4020  
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**MEROLA Fabrice**

sur les Thiers 208  
4040 Herstal  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**MOHAMED Geneviève**

rue des Sorbiers 38  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**BENVEGNA Grégory**

Rue du pressoir 21  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2023-10-25

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**KRETTELS Guy**

rue Julien Lahaut 11  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**ETIENNE Julien**

Rue de Campine 352  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**PETERS Julien**

rue Lambert 17/11  
4432 Alleur  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-09-03

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**YERNA Maggy**

rue Saint-Laurent 358  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

**OMARY MWAYUMA Marie-Jeanne**

rue du Gai Logis 8  
4030 Grivegnée (Liège)  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-03-27

Fin de mandat : 2023-10-25

Administrateur

**GROOTEN Martine**

rue des Eglantines 31  
4020 Liège-4020  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-10-28

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**BOUGNOUCH Mohammed**

rue Fond Pirette 115  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**KOCYIGIT Omer**

Rue Joseph Truffaut 29  
4020 Liège-4020  
BELGIQUE

Début de mandat : 2022-11-29

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**STASSART Pierre**

quai de la Boverie 7/41  
4020 Liège-4020  
BELGIQUE

Début de mandat : 2013-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**LEONARD Roland**

allée des Abbesses 34  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-23

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**BONHOMME Vincent**

boulevard d'Avroy 47/3C  
4000 Liège  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-22

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**3R, LEBOUTTE & CO (B00313) (B00313)**

0460983491

boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-07-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

REUCHAMPS Hélène (A02302)

Réviseur d'entreprise

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020

BELGIQUE

RATY Stéphane (A02574)

Réviseur d'entreprise

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	<b><u>510.518</u></b>	<b><u>718.753</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>271.805.529</u></b>	<b><u>261.747.918</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>329.309</b>	<b>242.637</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>270.544.026</b>	<b>260.583.334</b>
Terrains et constructions		22	255.009.802	247.764.575
Installations, machines et outillage		23	1.058.390	954.283
Mobilier et matériel roulant		24	9.183.481	8.270.565
Location-financement et droits similaires		25	2.023.156	2.147.565
Autres immobilisations corporelles		26	49.017	21.737
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	3.220.181	1.424.609
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>932.194</b>	<b>921.948</b>
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	932.194	921.948
Actions et parts		284	880.809	880.806
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	51.385	41.142

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>123.334.632</b>	<b>124.342.498</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>20.847.060</b>	<b>20.822.525</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	20.847.060	20.822.525
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>1.206.921</b>	<b>1.151.459</b>
Stocks		30/36	1.206.921	1.151.459
Approvisionnements		30/31	1.206.921	1.151.459
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>64.448.018</b>	<b>61.289.897</b>
Créances commerciales		40	52.658.285	53.404.011
Autres créances		41	11.789.733	7.885.886
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>5.205.960</b>	<b>5.160.000</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	5.205.960	5.160.000
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>26.477.306</b>	<b>27.278.371</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>5.149.367</b>	<b>8.640.245</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>395.650.680</b>	<b>386.809.169</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Disponible		10/15	<b><u>121.337.578</u></b>	<b><u>119.962.191</u></b>
Indisponible	6.7.1	10/11	<b>18.616.207</b>	<b>13.806.410</b>
		110	17.116.207	
		111	1.500.000	
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12	<b>406</b>	<b>406</b>
<b>Réserves</b>		13	<b>8.900.802</b>	<b>8.900.802</b>
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	8.900.802	8.900.802
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>32.382.941</b>	<b>42.934.871</b>
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>61.437.223</b>	<b>54.319.702</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>67.037</u></b>	<b><u>67.196</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>67.037</b>	<b>67.196</b>
Pensions et obligations similaires		160	17.037	17.196
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	50.000	50.000
<b>Impôts différés</b>		168		



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>274.246.065</b>	<b>266.779.782</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>176.094.457</b>	<b>172.158.087</b>
Dettes financières		170/4	174.879.096	170.942.725
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1.866.151	1.999.718
Etablissements de crédit		173	173.012.944	168.943.007
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	1.215.362	1.215.362
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>96.264.909</b>	<b>92.511.450</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	14.087.771	14.194.917
Dettes financières		43	20.124.688	22.111.381
Etablissements de crédit		430/8	20.124.688	22.111.381
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	32.141.552	20.252.831
Fournisseurs		440/4	32.141.552	20.252.831
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	28.510	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	27.252.988	27.348.940
Impôts		450/3	4.157.783	3.855.860
Rémunérations et charges sociales		454/9	23.095.205	23.493.080
Autres dettes		47/48	2.629.401	8.603.381
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>1.886.699</b>	<b>2.110.245</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>395.650.680</b>	<b>386.809.169</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>293.347.071</b>	<b>276.116.688</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	248.175.577	228.371.090
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	917.989	656.550
Autres produits d'exploitation	6.10	74	41.127.279	36.262.141
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	3.126.226	10.826.908
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>301.112.304</b>	<b>276.038.856</b>
Approvisionnements et marchandises		60	24.341.909	24.644.264
Achats		600/8	24.397.371	24.705.470
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-55.462	-61.206
Services et biens divers		61	38.227.118	31.335.874
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	218.837.505	200.199.948
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	14.120.472	14.350.630
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	596.325	181.864
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-159	46.839
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	541.887	725.873
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	4.447.246	4.553.563
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-7.765.233</b>	<b>77.833</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>3.486.921</b>	<b>3.444.175</b>
Produits financiers récurrents		75	3.486.921	3.444.175
Produits des immobilisations financières		750	5.460	
Produits des actifs circulants		751	91.611	3.054
Autres produits financiers	6.11	752/9	3.389.849	3.441.121
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>6.273.618</b>	<b>5.385.015</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	6.273.618	5.385.015
Charges des dettes		650	6.258.492	5.354.289
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	15.125	30.727
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-10.551.930</b>	<b>-1.863.007</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13	67/77	
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-10.551.930</b>	<b>-1.863.007</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-10.551.930</b>	<b>-1.863.007</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>32.382.941</b>	<b>42.934.871</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-10.551.930	-1.863.007
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	42.934.871	44.797.878
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>32.382.941</b>	<b>42.934.871</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice		Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	<b>XXXXXXXXXX</b>		<b>718.753</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>				
Nouveaux frais engagés	8002	152.107		
Amortissements	8003	360.342		
Autres	(+)/(-) 8004			
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	<b>510.518</b>		
<b>Dont</b>				
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	510.518		
Frais de restructuration	204			

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8052P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>4.480.635</b>
8022	220.161	
8032		
(+)/(-) 8042	73.528	
8052	<b>4.774.324</b>	
8122P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>4.253.488</b>
8072	203.920	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	<b>4.457.407</b>	
211	<b>316.917</b>	

**GOODWILL**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.596.060</b>

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8023		
8033		
8043		
8053	<b>1.596.060</b>	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8123P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.580.571</b>
-------	-------------------	------------------

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8073	3.098	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	<b>1.583.669</b>	
212	<b><u>12.392</u></b>	

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**TERRAINS ET CONSTRUCTIONS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>416.134.375</b>
8161	18.054.457	
8171	11.133	
(+)/(-) 8181	366.276	
8191	<b>434.543.975</b>	
8251P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>168.369.800</b>
8271	11.164.373	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	<b>179.534.173</b>	
(22)	<b>255.009.802</b>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	XXXXXXXXXX	11.872.048
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	463.937	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	12.335.984	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	XXXXXXXXXX	10.917.765
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	359.830	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	11.277.594	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	1.058.390	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>52.301.256</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.806.376	
Cessions et désaffectations	8173	21.561	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	3.037	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>55.089.108</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>44.030.691</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	1.895.974	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	21.037	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>45.905.627</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>9.183.481</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194P	XXXXXXXXXX	3.441.732
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8184		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194	3.441.732	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8244		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	XXXXXXXXXX	1.294.167
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8274	124.409	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8314		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324	1.418.576	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(25)	<u>2.023.156</u>	
<b>DONT</b>			
Terrains et constructions	250	2.023.156	
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	21.737
8165	27.280	
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	49.017	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	
8275		
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)	49.017	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	1.424.609
8166	2.533.862	
8176		
(+)/(-) 8186	-738.291	
8196	3.220.181	
8256P	XXXXXXXXXX	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
8256		
8326P	XXXXXXXXXX	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
8326		
(27)	3.220.181	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

### AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>880.806</b>
	4	
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393	<b>880.809</b>	
8453P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)	<b>880.809</b>	
285/8P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>41.142</b>
8583	12.223	
8593	1.980	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<b>51.385</b>	
8653		

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF****AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	<b>5.205.960</b>	<b>5.160.000</b>

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

charges à reporter

produits acquis

Exercice
2.109.404
3.039.963

## ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

## ETAT DE L'APPORT

## Apport

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

## Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

## Actions propres

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	12.306.410
(110)	17.116.207	
111P	XXXXXXXXXX	1.500.000
(111)	1.500.000	
8790		
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	



**Parts**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	444.611
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

En 2023, en vue de poursuivre la remise à niveau des infrastructures aux normes d'agrément et de financement, la Province de Liège a réalisé un apport en nature supplémentaire d'une valeur 4.809.796,35€ représentant la créance de la Province inhérente à l'application de la convention de reprise des activités. Cette opération a eu pour effet de porter notre capital 18.616,207€ à fin 2023.

Exercice
----------

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provisions pour autres risques et charges

Exercice
50.000

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	14.087.771
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	133.645
Etablissements de crédit	8841	11.454.612
Autres emprunts	8851	2.499.515
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

#### Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	<b>14.087.771</b>
--	------	-------------------

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	3.783.089
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	3.783.089
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.215.362
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>4.998.451</b>

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	171.096.007
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	1.866.151
Etablissements de crédit	8843	169.229.855
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

#### Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	<b>171.096.007</b>
--	------	--------------------

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

- Dettes financières
  - Emprunts subordonnés
  - Emprunts obligataires non subordonnés
  - Dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Etablissements de crédit
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	89.350.080
8931	
8941	
8951	
8961	89.350.080
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	<b>89.350.080</b>
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

- Dettes financières
  - Emprunts subordonnés
  - Emprunts obligataires non subordonnés
  - Dettes de location-financement et dettes assimilées
  - Etablissements de crédit
  - Autres emprunts
- Dettes commerciales
  - Fournisseurs
  - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
  - Impôts
  - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	4.157.783
450	
9076	
9077	23.095.205

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- 493. IFIC Soutien RH
- 492. Intérêts sur emprunt
- 492. Factures fournisseurs
- 492. Subvention ANM
- 492. IFIC trop perçu
- 492. AFC
- 492. Médecins coordinateurs

Exercice
70.000
160.000
390.000
157.000
469.000
81.000
71.000



**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Belgique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
	248.175.577	228.371.090
740	6.310.712	6.332.545
9086	3.458	3.409
9087	3.442,5	3.394,1
9088	4.180.720	4.107.040
620	158.262.427	144.138.192
621	57.543.851	51.968.118
622		
623	2.558.461	2.398.000
624	472.765	1.695.637

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-159	-3.161
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1.644.438	1.272.705
Reprises	9113	1.048.113	1.090.841
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		50.000
Utilisations et reprises	9116	159	3.161
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	58.488	44.517
Autres	641/8	483.400	681.356
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	68,4	92,7
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	105.194	133.515
Frais pour la société	617	1.946.850	1.606.249

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.744.178	2.744.177
9126	645.524	696.879
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		



**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>3.126.226</u></b>	<b><u>10.826.908</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>3.126.226</b>	<b>10.826.908</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		1.450.000
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	5.560	4.150
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	3.120.666	9.372.758
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>4.447.246</u></b>	<b><u>4.553.563</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>4.447.246</b>	<b>4.553.563</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	2.606	4.189
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		7.513
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	4.444.640	4.541.862
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	136.064	348.229
9146	864.012	1.070.529
9147	34.715.021	32.519.476
9148	12.350	12.323

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	133.680

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	44.844
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation en matière de comptes annuels

## ACTIF

I. Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles

1. Les frais d'établissement et les frais d'immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont pris en charge par amortissement linéaire, par application des taux annuels suivants :

Frais d'établissement :

- frais de constitution et d'apports 33%
- autres frais d'établissement 33%
- intérêts intercalaires 10%
- frais de restructuration 5%

Immobilisations incorporelles

- logiciel 33%
- service 33%
- goodwill 5%

Immobilisations corporelles

- constructions 3%
- autres droits réels sur les immeubles 3%
- grosses réparations et gros entretiens 10%
- agencement des immeubles 3%
- matériel d'équipement médical 20%
- matériel d'équipement non médical et mobilier :
- mobilier et matériel 10%
- matériel roulant 20%
- matériel et mobilier informatique 20%

Lorsque le taux d'amortissement est de 3% ou 33% par an, il est porté la première année respectivement à 4% et 34%.

2. Les constructions et les agencements d'immeubles qui, lors de leur acquisition, sont, en raison de leurs caractéristiques techniques, destinées à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant aux taux visés sub. 1, sont amorties selon leur durée d'utilisation probable.

3. Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure à celle correspondant aux taux visés sub. 1, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.

4. En matière d'amortissement, la législation hospitalière stipule que ceux-ci prennent cours le 1er janvier de l'année qui suit l'année au cours de laquelle l'installation ou l'équipement a été mis en exploitation effective.

En cas de mise en exploitation effective au cours du mois de janvier, l'amortissement peut prendre effet au 1er de ce mois.

5. Les immobilisations détenues en location financement et droits similaires sont amorties selon les règles prévues aux numéros 1 à 4.

6. Les équipements de réserve, les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés ne font pas l'objet d'amortissements.

7. Si les subsides d'investissement ou les avances du Ministère de la Santé publique autres que les avances récupérables octroyées en application de l'A.R. du 1er juin 1976 ont été avancées dans le cadre du financement des frais d'établissement ou des immobilisations corporelles, il font l'objet d'une réduction échelonnée par imputation au compte « autres produits financiers » au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux frais d'établissement ou aux immobilisations corporelles pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus et le cas échéant, à concurrence du solde en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

8. Il peut être dérogé au taux de 20% pour le matériel d'équipement médical pour ce qui concerne exclusivement les appareillages médicaux destinés aux services techniques et consultations, sans que la durée d'amortissement de ces équipements puisse excéder 10 ans, soit un taux de 10%.

## II. Stocks

Les Stocks sont valorisés au dernier prix d'entrée.

Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

Les stocks dont la valeur est plus ou moins constante sont valorisés forfaitairement.

## III. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur appropriées sont actées sur les créances douteuses jugées irrécupérables. Il est constitué systématiquement, sauf élément particulier, une réduction de valeur de 100% sur les créances douteuses, à savoir les créances patients échues depuis plus de six mois et les créances sur organismes assureurs échues depuis plus d'un an.

## PASSIF

## I. Provisions

Celles-ci comprennent notamment :

1. les indemnités pour prépensions évaluées sur base des montants restant à verser jusqu'à la date de la mise à la retraite des bénéficiaires ;
2. les rentes accidents de travail estimées sur base des statistiques de mortalité ;
3. les traitements de disponibilité restant dus jusqu'à l'âge de 55 ans ;
4. les régularisations de traitement à titre exceptionnel sur exercices antérieurs.

## II. Dettes

Les provisions pour pécules de vacances sont pour l'ensemble du personnel employé et ouvrier fixées par référence aux taux admis par l'Administration des Contributions en la matière. Quant à la provision des agents nommés, celle-ci est établie sur base des règles en vigueur pour le personnel des Ministères.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE****Commentaire relatif aux pensions des agents statutaires**

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoints survivants ou divorcés et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle.

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1er janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation.

Une charge complémentaire (malus) est également répartie entre les APL qui n'ont pas mis en place un second pilier.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF).

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. A l'heure actuelle, le taux de responsabilisation s'élève à 71,26 % pour l'année 2023 mais celui-ci devrait encore fortement évoluer pour atteindre 83,29 % en 2027. Ce taux était antérieurement de 50 %.

Les cotisations de base de 44 %, également susceptible d'évoluer (attendu à hauteur de 45 % en 2024), payées pour les agents statutaires actifs et la cotisation de responsabilisation estimée pour 2023 ont été entièrement prises en charge par ISOSL sur l'exercice. ISOSL a dès lors respecté tous ses engagements à la clôture de l'exercice 2023.

La cotisation de responsabilisation a été estimée à hauteur de 7 M€ pour l'exercice 2023. Grâce au second pilier pour le personnel contractuel mis en place, une réduction de la cotisation de responsabilisation a été appliquée à hauteur de 1,7 M€. Compte tenu des avances versées et de l'intervention du fonds de pension, un montant de 4 M€ est à récupérer au 31 décembre 2023 dans ce cadre.

ISOSL dispose d'un fonds de pensions historique. Celui-ci a été utilisé à hauteur d'1 M€ pour le paiement des cotisations de responsabilisation.

Aucune provision n'a été constituée pour couvrir les engagements futurs.

Suivant la dernière simulation reçue du Service fédéral des Pensions qui ne tient pas compte des réductions liées à l'instauration d'un deuxième pilier de pension et dont les calculs sont susceptibles de fortement varier, l'évolution des cotisations de responsabilisation pour les prochaines années est la suivante :

- 2024 - 8,7 M€ ;
- 2025 - 10,9 M€ ;
- 2026 - 12,9 M€ ;
- 2027 - 15,2 M€ ;
- 2028 - 17,5 M€.

À défaut de critères objectifs d'appréciation (absence de maîtrise des données et des évolutions du contexte réglementaire et financier externe et interne), l'estimation des risques prévisibles est devenue fortement aléatoire. L'impact de ces éléments sur la trésorerie et les résultats d'ISOSL pour les prochaines années est, dès lors, très significatif.

ISOSL est confiante dans le respect de ses engagements pour les deux prochaines années. Par contre, pour la suite, ISOSL estime qu'une solution pérenne devra nécessairement être trouvée avec le soutien des Pouvoirs Locaux, de la Région Wallonne et de l'État Fédéral.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

# 2023

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Siège social**  
145, rue Basse-Wez à 4020 LIEGE  
[www.isosl.be](http://www.isosl.be)

Tél. : +32(0)4 341 78 11  
Fax. : +32(0)4 341 78 10  
E-mail : [info@isosl.be](mailto:info@isosl.be)

**ISOSL**

**INTERCOMMUNALE DES**

**SOINS SPÉCIALISÉS DE LIÈGE**

---

# **INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE S.C.**

*En abrégé : ISoSL S.C.*

Siège social : rue Basse-Wez, 145 4020 LIEGE

Téléphone : 04/341.78.11

Fax : 04/341.77.59

Site Internet : [www.isosl.be](http://www.isosl.be) e-mail : [info@isosl.be](mailto:info@isosl.be)

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
AYANT EMPRUNTE LA FORME D'UNE SOCIETE COOPERATIVE  
CONSTITUEE LE 16 JUILLET 1993**

Numéro d'entreprise 0250.610.881

## **Exercice comptable 2023**

(31<sup>ème</sup> exercice social)

**Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2024**



## 1. LES COMPTES ANNUELS

---

Il est à noter que, sur le conseil de nos réviseurs, les états financiers sont présentés sous le format préconisé par la Loi sur les hôpitaux qui n'a pas été adaptée suite au nouveau modèle complet du formulaire de dépôt des comptes à la Banque Nationale Belge pour entreprises. Seuls les comptes d'ISoSL qui seront déposés à la Banque Nationale Belge, après approbation par l'Assemblée générale de juin, seront présentés sous un tel schéma.

Comme expliqué plus haut au niveau de chaque secteur, on relève globalement une amélioration des indicateurs d'activité. Ceci étant, l'impact des différentes indexations de la masse salariale, la cotisation supplémentaire de responsabilisation, les dépenses énergétiques et les effets de l'inflation sur les prix ont pour conséquence une dépréciation du résultat consolidé.

Ci-dessous les principales aides et financements 2023:

**IF-IC:** Les structures financées par l'AVIQ ont adhéré en 2023 à l'implémentation du modèle salarial IF-IC avec un effet rétroactif en juillet 2022.

**COFINANCEMENT:** Les acquisitions réalisées par les hôpitaux entre le 8 juillet 2022 et le 31 décembre 2023 et destinées à soulager le personnel soignant dans la dispensation des soins aux patients sont cofinancées par le Fédéral à hauteur de 50%, dans la limite de l'enveloppe attribuée.

**MESURE POUR LA COMPÉTITIVITÉ:** Une réduction ONSS, visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises, équivalente à 7,07% a été accordée pour le premier semestre 2023.

La prolongation de la mise en œuvre de **L'ACCORD NON-MARCHAND WALLON 2021-2024** permettant:

- L'engagement de personnel supplémentaire pour le secteur des maisons de repos et, dans une moindre mesure, pour les MSP, Mass, Clean, les IHP ainsi que le Centre Cinétique.

**LA PRIME « ÉNERGIE »** octroyée pour faire face à la hausse des prix pour la période du 1er février 2022 au 31 mars 2023 à destination des MRS, MSP, SSM, Mass, Clean, les IHP ainsi que le Centre Cinétique. Au niveau des hôpitaux, un montant provisionnel a été versé en vue de compenser les coûts de l'énergie sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

SECTEUR A LIERNEUX

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	38.757.310	36.298.210	2.459.100	6,77%
PRODUCTIONS IMMOBILISÉES	138.987	0	138.987	100,00%
PRODUITS DIVERS	2.847.391	2.524.761	322.630	12,78%
PRODUITS FINANCIERS	123.492	124.023	-531	-0,43%
<b>PRODUITS</b>	<b>41.867.180</b>	<b>38.946.994</b>	<b>2.920.186</b>	<b>7,50%</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5.905.275	5.288.503	616.772	11,66%
RÉTRIBUTIONS MÉDECINS	2.618.195	2.189.812	428.383	19,56%
FRAIS DE PERSONNEL	32.028.605	29.825.192	2.203.412	7,39%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.326.854	1.138.294	188.560	16,57%
CHARGES DIVERSES	13.736	262.133	-248.397	-94,76%
CHARGES FINANCIÈRES	290.777	227.250	63.526	27,95%
<b>CHARGES</b>	<b>42.183.442</b>	<b>38.931.185</b>	<b>3.252.256</b>	<b>8,35%</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-316.262</b>	<b>15.809</b>	<b>-332.071</b>	

Le secteur A Lierneux affiche une perte courante de - 316.262€ en 2023 alors que l'année 2022 se clôturait avec un bénéfice courant de +15.809€.

Le chiffre d'affaires est en progression de 6,77% (+2.459.100€):

- L'évolution positive du chiffre d'affaires peut être mise en relation avec l'augmentation de l'activité de l'hôpital (+7,68% de journées facturées).
- L'impact de l'indexation du BMF de l'hôpital représente une augmentation estimée à +950.000€ tandis que la partie variable de ce budget, qui dépend du nombre de journées facturées, progresse de +229.000€.
- Les nouveaux financements liés au contrat de collaboration établi avec la CNP Saint Martin de Dave dans le cadre du Trajet de Soins pour Internés (TSI) ainsi que ceux ayant trait à l'adhésion de l'hôpital au projet Réalism comptent pour +342.000€ tenant compte des estimations de rattrapage.
- Une progression de 14,28% est constatée au niveau des honoraires (+344.000€). Celle-ci s'explique par l'augmentation de nombre de journées facturées à l'hôpital, par l'incidence de l'indexation des honoraires (+5,86% entre 2022 et 2023) et par une amélioration des taux de facturation des honoraires liés aux rapports médicaux.
- Le forfait journalier finançant l'infrastructure hospitalière a augmenté de +20% au 1er juillet 2023 en raison des adaptations des éléments de calcul permettant de le déterminer (augmentation du taux d'intérêts de référence et indexation du prix théorique par

m<sup>2</sup>). Combiné à l'augmentation du nombre de forfaits journaliers facturés, la rubrique enregistre une progression de près de 26% (+231.000€).

- Une légère hausse des journées facturées est constatée à la MSP qui atteint un niveau de facturation correspondant à une occupation à 100% des lits (en tenant compte des journées de congé pouvant être facturées sous certaines conditions) et dont le chiffre d'affaires progresse de +235.000€ également sous l'effet de l'indexation.
- En termes de valeur, la facturation des journées liées à l'activité de l'accueil familial est en diminution de -2%. L'indexation du prix n'a comblé que partiellement la baisse constante du nombre de journées facturées (-7,94%) et confirme le déclin déjà constaté antérieurement pour cette prise en charge dans le modèle actuel.

L'augmentation des « Produits divers » (+12,78%, soit 322.600€) s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation (+299.000€) du poste reprenant les subventions Maribel, dont le montant total promérité par ISoSL est réparti par secteur suivant une clé de répartition.
- L'octroi d'une aide financière à l'hôpital et à la MSP permettant de compenser partiellement l'envolée des coûts des énergies (+205.000€).
- L'utilisation en 2023 du solde du financement FBB 2021 et 2022 (+149.000€).
- En incidence négative, la subvention conventionnelle accordée par la Province en 2022 à hauteur de 250.000€ n'est plus d'application dès 2023.

La diminution des produits financiers correspond à l'évolution des amortissements des subsides.

L'augmentation du total des charges est de +8,35% (+3.252.300€):

- Au niveau des frais de fonctionnement, l'augmentation est de +11,66% (+616.800€):

La refacturation de la quote-part du personnel commun des services transversaux, est augmentée de +127.000€, tenant compte d'une sélection plus précise des agents répondant au critère.

La rubrique est également impactée par l'intensification du recours au personnel intérimaire. La charge est de 394.000€ alors qu'en 2022 celle-ci était reprise dans la rubrique des frais de personnel pour 157.000€.

Concernant les énergies, la comparaison s'établit par rapport à 2022 dont la valeur reflétait l'envolée exceptionnelle des prix énergétiques (+92% entre 2021 et 2022). Le prix moyen du gasoil de chauffage baisse de -13,5% tandis que le poste électricité diminue de -1,76%.

Les achats de denrées alimentaires progressent de 10,65% (+78.500€) sous l'effet du coût et de l'augmentation de l'activité.

On relève également la diminution des achats de spécialités pharmaceutiques (-1,5%) malgré l'augmentation de l'activité et la progression des recettes liées (+2,84%).

- Le poste « rétributions des médecins », qui totalise le coût du médecin mis à disposition de l'hôpital, des médecins salariés ISoSL et des médecins indépendants est en nette augmentation (+19,56%, +428.400€).

Le staff médical a augmenté de 0,80 ETP. L'augmentation de la facturation des honoraires, principalement liée à l'indexation et à l'augmentation de l'activité, a permis de dégager un solde plus important au bénéfice du pool, soit un écart de +267.000€ entre les deux exercices.

- Les charges de personnel, déduction faite des médecins salariés, augmentent de 7,39% (+2.203.400€).

Les équivalents temps plein payés (y compris les étudiants et rentes) sont restés stables entre les deux années (401,82 en 2022 et 401,17 en 2023).

Comme facteurs d'augmentation, on relève :

L'effet sur une année complète des indexations de 2022 et les indexations salariales intervenues en 2023 (janvier et décembre) qui engendrent une augmentation de +6,96% de la charge (+2.054.000€).

L'incidence des évolutions barémiques est estimée à 0,85% (+251.000€).

La part de la cotisation de responsabilisation imputée au secteur A de Lierneux est en augmentation de +355.000€.

Dans une moindre mesure, les facteurs suivant diminuent la charge:

Le personnel intérimaire, désormais repris dans la rubrique des frais de fonctionnement, comptait pour -157.000€ en 2022.

La réduction de cotisation patronale dans le cadre de la mesure temporaire visant le renforcement de la compétitivité des entreprises a diminué la charge à hauteur de -173.000€.

Au niveau des provisions, l'écart entre les deux exercices est de -180.000€.

- Les variations des amortissements et provisions et des charges diverses proviennent essentiellement de la réduction de valeur actée en 2023 sur les créances dont la récupération est définie comme douteuse (=en provision) alors qu'en 2022 une part importante des créances avait pu être actée en irrécouvrable (=en charges diverses).
- Le prélèvement des emprunts contractés pour l'extension et le reconditionnement des Doyards étant intervenu en cours d'année 2022, les charges financières supportées pour une année complète en 2023 sont plus conséquentes (+63.500€).

Le résultat courant du secteur A Lierneux se décompose comme suit:

	Résultat 2023	Résultat 2022	Écart
CHS l'Accueil	-27.382	227.304	-254.686
MSP Le Hameau	-288.880	-211.495	-77.385
	<b>-316.262</b>	<b>15.809</b>	<b>-332.071</b>

## CHS L'ACCUEIL

La perte courante est de -27.382€ en 2023 alors que 2022 clôturait avec un bénéfice de +227.304€.

De l'analyse plus complète ci-dessus du secteur A Lierneux, les éléments qui influencent la variation du résultat de l'hôpital sont principalement :

- Facteurs négatifs :
  - L'augmentation des charges salariales due à l'indexation des salaires ainsi que l'augmentation de la cotisation de responsabilisation.
  - L'augmentation du recours au personnel intérimaire.
  - La baisse trop contenue des coûts énergétiques par rapport au niveau atteint l'année dernière.
  
- Facteurs positifs :
  - L'impact positif sur le BMF et les honoraires des indexations.
  - L'augmentation des journées facturées et des forfaits (labo, pharmacie, infrastructure, honoraires) en lien avec le niveau d'activité.
  - L'effet positif de l'adaptation des éléments de calcul du forfait infrastructure.
  - L'adhésion de l'hôpital au projets TSI et Réalism.

## MSP – LE HAMEAU

Le compte de résultat 2023 affiche une perte de -288.880€ contre une perte de -211.495€ en 2022.

Le chiffre d'affaires présente une augmentation de 7,35% imputable, principalement, aux indexations du prix d'hébergement. Une légère hausse des journées facturées est constatée pour atteindre un niveau de facturation correspondant à une occupation à 100% des lits (en tenant compte des journées de congé pouvant être facturées sous certaines conditions).

Au niveau des produits divers, les diminutions constatées concernent les indemnités pour accidents de travail (-45.000€) et les subventions Maribel qui ne s'appliquent pas au personnel des MSP (-56.600€). La principale augmentation sur ce poste concerne la prime énergie accordés en 2023 (+27.000€).

Les frais de fonctionnement augmentent de 9,93% entre les deux exercices. Ceux-ci sont constitués à 80% de la refacturation des charges initialement comptabilisées à l'hôpital mais communes à la MSP.

Les charges de personnel augmentent de 7,66% (+177.000€). Les ETP payés sont stables entre les deux exercices. À l'incidence des indexations salariales (+6,96%, +159.000€) et du surcoût lié à l'introduction du modèle salarial IF-IC, s'ajoute l'augmentation de la part de la cotisation de responsabilisation (+32.000€). Une diminution des provisions salariales pour -22.000€ et le reclassement des charges du personnel intérimaire, désormais repris dans la rubrique des frais de fonctionnement (-12.300€), constituent les principaux facteurs de diminution des charges salariales.

**SECTEUR A LIEGE**

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	79.483.010	70.703.423	8.779.587	12,42
PRODUCTIONS IMMOBILISEES	222.285	367.550	-145.265	-39,52
PRODUITS DIVERS	14.454.975	11.048.658	3.406.317	30,83
PRODUITS FINANCIERS	796.840	733.861	62.979	8,58
<b>PRODUITS</b>	<b>94.957.110</b>	<b>82.853.492</b>	<b>12.103.618</b>	<b>14,61</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10.582.142	10.206.608	375.534	3,68
RETRIBUTIONS MEDECINS	12.639.945	7.961.122	4.678.823	58,77
FRAIS DE PERSONNEL	65.359.765	59.306.237	6.053.528	10,21
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3.493.227	3.230.643	262.584	8,13
CHARGES DIVERSES	325.264	108.444	216.820	199,94
CHARGES FINANCIERES	565.679	497.845	67.834	13,63
<b>CHARGES</b>	<b>92.966.022</b>	<b>81.310.899</b>	<b>11.165.123</b>	<b>14,33</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>1.991.088</b>	<b>1.542.593</b>	<b>448.495</b>	

Au secteur A Liège, l'exercice 2023 se solde par un résultat positif courant d'1.991.088€, soit une diminution de 448.495€ par rapport à 2022.

Les produits courants affichent une augmentation de 12,1 millions, soit une croissance de 14,61%.

Le chiffre d'affaires est en progression de près de 8,8 millions. Ceci est notamment dû aux éléments suivants:

- L'indexation du budget des moyens financiers de l'hôpital pour 1.932.000€;
- La progression de la facturation des séjours dans les maisons de soins psychiatriques (MSP), centres de revalidation fonctionnelle (CRF) et initiatives d'habitations protégées (IHP) pour 746.000€;
- La forte augmentation des honoraires facturés pour la psychologie de première ligne pour 4.271.000€, sans impact toutefois sur le résultat car ristournés entièrement aux prestataires.

Dans la rubrique des produits divers, la variation positive de 3,4 millions résulte d'éléments multiples dont les principaux sont:

- L'enveloppe récupérée pour les différents projets est en augmentation de 918.000€ dont 435.000€ pour les nouveaux Centre de jour pédopsychiatrique et Pôle Ambulatoire Age de Transition et 190.000€ pour l'extension du TSI Estim;
- L'utilisation des soldes des Fonds Blouses Blanches 2020 et 2021 pour 413.000€;
- Les primes reçues du fédéral et du régional suite à l'augmentation des coûts de l'énergie pour un total de 327.000€;

- La refacturation aux autres secteurs d'ISoSL du personnel des services communs pour 343.000€;
- La fourniture de repas à 8 maisons de repos du secteur C depuis la fin août 2023 pour 304.000€;
- Le financement de l'IFI-C accordé par le régional pour les MSP, CRF et IHP repris dans le résultat courant 2023 pour 298.000€ alors que le financement pour 2022, reçu en 2023 également, est repris dans le résultat des exercices antérieurs.

En ce qui concerne les charges courantes, elles augmentent de 11.655.123€, soit une progression de 14,33% par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau des frais de fonctionnement qui enregistrent une hausse de 376.000€, on peut noter les variations suivantes:

- La baisse du coût des énergies pour 572.000€;
- L'augmentation du coût des denrées alimentaires pour 529.000€ due à l'augmentation des prix et à la fourniture de repas aux maisons de repos;
- Une prise en charge plus importante du personnel des services communs à ISoSL pour 239.000€;
- Le moindre recours au personnel intérimaire pour 108.000€ même si le montant reste élevé (214.191€).

Le poste des rétributions des prestataires médicaux et paramédicaux est en progressions de 4.679.000€. Les consultations de psychologie de première ligne ont continué à se développer et expliquent la plus grande partie de cette croissance pour 4.271.000€. Ces consultations n'ont pas d'incidence sur le résultat puisque l'entièreté des honoraires sont rétrocédés aux prestataires.

La variation de plus de 6 millions des charges salariales provient essentiellement des éléments suivants:

- L'impact, sur une année complète, des indexations intervenues en 2022 auquel il faut ajouter l'incidence des 2 indexations intervenues en 2023, le tout pour 4.002.000€;
- La variation de l'effectif du secteur (y compris étudiants, rentes et culte) de presque 19 ETP engendrant des une charge salariale supplémentaire estimée à 1.227.000€;
- L'augmentation de la cotisation de responsabilisation pour 783.000€;
- Les augmentations barémiques estimées à 0,85% pour 489.000€;
- La mesure temporaire de réduction des cotisations patronales visant le renforcement de la compétitivité des entreprises pour 333.000 €;
- La diminution des provisions salariales pour 319.000€.

Le poste amortissements et provisions est en augmentation de 263.000€. Ceci s'explique principalement par l'ajustement de la provision pour créances irrécupérables (240.000€).

Le tableau ci-dessous présente le résultat 2023 du secteur A Liège décomposé par établissement:

	Résultats 2023	Résultats 2022	Évolution
HOPITAL	3.809.656	3.489.699	319.957
MSP LES CHARMILLES	-423.160	-1.486	-421.674
MSP LES CEDRES	-704.010	-708.993	4.983
START	-225.068	-202.248	-22.820
MASS	-93.518	-127.034	33.516
CLEAN	1.341	-60.827	62.168
SSM ACCOLADE	-239.704	-239.607	8.903
HABITATIONS PROTEGEES	-143.449	-606.911	463.462
	<b>1.991.088</b>	<b>1.542.593</b>	<b>-577.823</b>

## HOPITAL

- Le taux d'occupation des services hospitaliers a continué de progresser en 2023: 76% contre 71% en 2022.
- Au niveau de la facturation de la partie variable du prix de journée, 3.621 journées supplémentaires ont permis d'enregistrer une recette de 173.000€.
- Dans les services hospitaliers, l'augmentation d'activité et la revalorisation de 5,86% de la nomenclature par l'INAMI ont entraîné une facturation supplémentaire de 317.000€.
- L'effectif est en croissance de 21 ETP et atteint 669 ETP fin 2023.
- À l'hôpital, les rétributions des médecins hospitaliers ont progressé de 444.000€. Ceci est principalement dû à l'augmentation des honoraires facturés et à l'augmentation des subventions reçues pour l'activité médicale dans plusieurs projets.
- L'ajustement de la provision pour créances irrécupérables a eu lieu pour 165.000€ de moins qu'en 2022.

## MSP LES CHARMILLES

- La situation de la MSP Les Charmilles s'est dégradée en 2023 avec une perte courante de -423.160€ contre une perte de - 1.486€ en 2022.
- Dans cet établissement, l'exercice précédent avait bénéficié de la mesure AVIQ d'immunisation des journées dans le cadre du Covid. Le taux d'occupation de 102% facturé comprenait des journées immunisées Covid pour 1% alors que le taux de 102% facturé en 2023 correspond à une occupation réelle de 102%.
- En 2023, une provision de 568.000€ a été enregistrée pour des réductions de valeur, principalement liées à des incertitudes concernant les créances sur les mutuelles. Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment le changement de programme de facturation et des difficultés dans les échanges d'information avec les mutuelles pendant la période Covid.
- L'effectif reste relativement stable (27 ETP en 2023).



## MSP LES CEDRES

---

- La MSP Les Cèdres enregistre une perte de -704.010€ contre -708.993€ euros en 2022.
- En 2023, le taux d'occupation s'élève à 111% contre 109% en 2022. L'année 2022 avait bénéficié du mécanisme de facturation de journées fictives mis en place par l'AVIQ pour 1%.
- Les dépenses énergétiques ont enregistré une baisse de 128.000€.
- Le recours au personnel intérimaire en vue de renforcer les équipes a diminué, 10.000€ en 2023 contre 61.000€ en 2022.
- L'effectif est en légère augmentation: 26 ETP contre 25 ETP en 2022.
- Une provision pour des réductions de valeur a également été enregistrée (302.000€), pour les raisons énoncées aux Charmilles.

## START

---

- START enregistre une perte courante de -225.068€ en 2023 contre -202.248€ en 2022.
- Les subventions provenant du Plan de Cohésion Sociale et du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention constituent la principale source de financement de START. Cependant, il convient de noter que ces subventions ne sont pas indexées.
- Les subventions APE ont augmenté de 10.000€.
- L'effectif a légèrement diminué passant de 9 ETP en 2022 à 8,50 ETP en 2023. La masse salariale est quant à elle en augmentation de 41.000€.

## MASS

---

- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la situation de MASS s'est améliorée avec une perte courante de -93.518€ contre -127.034€ en 2022.
- Bien que le nombre de forfaits enregistre une baisse de 3%, la recette a augmenté de 77.000€ grâce à un forfait moyen de 173€ en 2023 contre 156€ en 2022. Ceci est principalement dû à la revalorisation du forfait en juin 2022 avec une incidence sur une année complète en 2023.
- Côté effectif, l'équipe est passée à 12,75 ETP en 2022 à 12,45 ETP en 2023.

## CLEAN

---

- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le résultat de CLEAN s'est amélioré et est passé d'une perte de -60.827€ en 2022 à un boni de 1.341€ en 2023.
- L'année 2022 avait bénéficié du mécanisme de facturation de journées fictives mis en place par l'AViQ pour 11%. En 2023, le taux d'occupation s'élève à 97%.
- La recette de facturation du prix de journée a augmenté de 94.000€ suite à l'augmentation de l'activité et aux effets des indexations de 2022 et 2023.
- L'effectif de 14 ETP reste stable.

## SSM ACCOLADE

---

- La perte courante a légèrement diminué, passant de -239.607€ en 2022 à -230.704€ en 2023.
- L'estimation 2023 de la subvention de l'AVIQ est de 58.000€ supérieure à celle de l'exercice précédent.
- Les honoraires facturés pour les consultations sont stables et s'élèvent à 59.000€.
- L'effectif a diminué d'1 ETP et s'est établi à 22 ETP en 2023. La masse salariale a toutefois augmenté de 46.000€.

## INITIATIVES D'HABITATIONS PROTEGEES

---

- La perte courante s'est nettement réduite par rapport à l'année précédente, passant de -606.911€ en 2022 à -143.449€ en 2023. Ceci est principalement dû à des recettes supplémentaires mais aussi à des charges en diminution.
- Le taux d'occupation de 80% enregistré en 2022 comprenait des journées fictives pour 9% alors que le taux d'occupation de 81% en 2023 correspond à l'activité réelle.
- Suite notamment aux indexations de 2022 et 2023, le prix de journée moyen facturé en 2023 a progressé de 27% par rapport à 2022. La recette de facturation a augmenté de 268.000€.
- Les Initiatives d'habitations protégées ont également bénéficié des produits divers supplémentaires suivants pour un total de 135.000 €: subvention IF-IC pour 51.000€, prime énergie pour 35.000€, plan Get up Wallonia pour 27.000€ et quotes-parts locatives pour 22.000 €.
- Les factures de gaz de chauffage sont en diminution de 48.000€.
- En 2023, l'effectif a connu une diminution de 2 ETP par rapport à l'année précédente, passant ainsi à 19 ETP. La masse salariale a, quant à elle diminué, de 14.000€.

**SECTEUR B**

	<b>EXERCICE 2023</b>	<b>EXERCICE 2022</b>	<b>ÉVOLUTION</b>	<b>%</b>
CHIFFRE D'AFFAIRES	80.671.600	76.206.368	4.465.232	5,86%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	95.839	86.178	9.662	11,21%
PRODUITS DIVERS	12.240.937	10.522.396	1.718.541	16,33%
PRODUITS FINANCIERS	1.182.847	1.182.163	684	0,06%
<b>PRODUITS</b>	<b>94.191.223</b>	<b>87.997.105</b>	<b>6.194.119</b>	<b>7,04%</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16.538.200	16.349.703	188.497	1,15%
RÉTRIBUTIONS	8.563.313	7.987.882	575.431	7,20%
FRAIS DE PERSONNEL	62.353.902	57.363.675	4.990.227	8,70%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4.919.867	5.147.295	-227.428	-4,42%
CHARGES DIVERSES	197.371	351.054	-153.683	100,00%
CHARGES FINANCIÈRES	2.804.349	2.776.923	27.426	0,99%
<b>CHARGES</b>	<b>95.377.003</b>	<b>89.976.532</b>	<b>5.400.471</b>	<b>6,00%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1.185.780</b>	<b>-1.979.427</b>	<b>793.647</b>	

Le secteur B affiche une perte courante de 1.185.780€ en 2023 contre une perte de 1.979.427€ en 2022.

Il convient de rappeler que le Centre Cinétique a intégré le secteur B au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Les chiffres y relatifs sont repris dans une comptabilité différente de celle des Cliniques Valdor – Pèrî mais sont consolidés au niveau du secteur. Les deux sous-secteurs sont toutefois analysés séparément.

**CLINIQUES DE SOINS SPECIALISES**

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	79.285.013	75.087.083	4.197.930	5,59%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	95.839	83.664	12.175	14,55%
PRODUITS DIVERS	12.154.082	10.495.495	1.658.587	15,80%
PRODUITS FINANCIERS	1.182.847	1.182.163	684	0,06%
<b>PRODUITS</b>	<b>92.717.781</b>	<b>86.848.405</b>	<b>5.869.376</b>	<b>6,76%</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16.343.048	16.186.118	156.930	0,97%
RÉTRIBUTIONS	8.546.543	7.983.689	562.854	7,05%
FRAIS DE PERSONNEL	61.047.482	56.265.340	4.782.142	8,50%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4.679.697	5.030.254	-350.557	-6,97%
CHARGES DIVERSES	197.371	351.054	-153.683	100,00%
CHARGES FINANCIÈRES	2.744.732	2.696.117	48.615	1,80%
<b>CHARGES</b>	<b>93.558.874</b>	<b>88.512.572</b>	<b>5.046.302</b>	<b>5,70%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-841.093</b>	<b>-1.664.166</b>	<b>823.073</b>	

Les Cliniques affichent cette année une perte de 841.093€ contre une perte de 1.664.166€ en 2022.

Cette diminution s'explique par une augmentation plus importante des produits par rapport aux charges.

Au niveau des produits courants, ils progressent de 6,76% suite principalement aux éléments suivants:

Le chiffre d'affaires progresse de 4.198.000 € (+5,59%). Cette amélioration s'explique par:

- L'impact positif de l'indexation du BMF de l'hôpital représente une augmentation estimée à +1.789.000€;
- L'évolution du chiffre d'affaires liée à l'augmentation de l'activité de l'hôpital (+2,74% de journées facturées);
- L'évolution des suppléments de chambre pour 320.000€;
- La forte augmentation du forfait journalier finançant l'infrastructure hospitalière (+20% au 1<sup>er</sup> juillet 2023) en raison des adaptations des éléments de calcul permettant de le déterminer (augmentation du taux d'intérêts de référence et indexation du prix théorique par m<sup>2</sup>) ainsi que de l'évolution positive du nombre de forfaits journaliers facturés (+ 206.000€);
- Les produits pharmaceutiques et assimilés enregistrent une progression de 96.000€;
- L'augmentation des honoraires pour 1.033.000€ qui s'explique par l'indexation de la nomenclature INAMI et l'évolution du nombre de journées facturées.

Les produits divers ont connu une évolution de 15,80% par rapport à l'exercice précédent.

- Des subventions relatives à la vente certificats verts (+20.000€) ainsi que la subvention ' coup de pouce ' finançant pour partie l'achat de produits durables destinés aux écoles (+ 51.000€) ;
- L'octroi d'une aide financière permettant de compenser partiellement le coût des énergies (+667.700€) ;
- Une augmentation des récupérations de traitements (+130.000€), principalement liée à des prestations de personnel technique vers la Résidence Louis Demeuse pour l'aménagement de la cuisine ;
- Une augmentation du poste reprenant les subventions Maribel (+100.000€)
- La refacturation de la quote-part du personnel commun des services transversaux tenant compte d'une sélection plus précise des agents répondant au critère (+468.000€) ;
- Une progression de la production de repas auprès des écoles soit +38.400 repas pour 178.000€ ;
- Une augmentation des recettes du mess pour 70.000€ ;

En ce qui concerne les charges courantes, elles ont augmenté de 5,70% par rapport à 2022.

- Les frais de fonctionnement sont restés stables par rapport à 2022. On relève néanmoins:
  - o La baisse globale des charges d'énergies de 10% (-221.000€ pour le gaz et -109.000€ pour l'électricité). La dépense reste toutefois élevée si on la compare à l'année 2021 (+1.471.000€);
  - o L'évolution du coût des denrées alimentaires pour 226.000€, suite à l'explosion des coûts des matières premières et l'évolution du nombre de repas;
  - o L'augmentation d'achats de produits pharmaceutiques pour 99.000€ (compensé par une augmentation des recettes);
  - o L'augmentation des entretiens et réparations pour 125.000€ liés aux contrats de maintenance informatique;
  - o L'évolution positive des prestations laboratoires pour 42.000€;
  - o Le recours au personnel intérimaire reste stable mais représente toutefois une charge 325.000€.
- Le poste « rétributions médecins » est en augmentation de 7,05% avec comme justification l'augmentation de l'activité médicale rémunérée à l'acte. Le nombre de dixièmes médecins est par contre resté stable par rapport à 2022.
- Les frais de personnel ont, quant à eux, été majorés de 8,50% s'expliquant par:
  - o 9,50ETP complémentaires (y compris les étudiants, rentes et culte), principalement soignants et salariés, soit 750.000€.
  - o L'effet sur une année complète des indexations salariales de 2022 et 2023 qui engendrent une augmentation de 6,96% soit un montant de 3.700.000€.
  - o L'estimation des augmentations barémiques pour 0,85%, soit 455.000€.
  - o L'augmentation des cotisations patronales pour le personnel nommé de 1%, soit 200.000€.

- Une réduction des cotisations patronales dans le cadre de la mesure temporaire visant le renforcement de la compétitivité des entreprises de 7,07% pour le premier semestre 2023 pour -316.000€.
- La rubrique « amortissements et provisions » a diminué suite à la reprise des réductions de valeur sur créances douteuses en 2023 par rapport à 2022 pour environ 250.000€.
- Les charges diverses varient principalement suite à une diminution des mises en non-valeur de créances sur les patients pour 100.000€.
- Les charges financières restent stables par rapport à l'exercice 2022.

### CENTRE CINETIQUE

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	1.386.587	1.119.285	267.302	23,88%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0	2.513	-2.513	0,00%
PRODUITS DIVERS	86.855	26.901	59.954	222,87%
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0,00%
<b>PRODUITS</b>	<b>1.473.442</b>	<b>1.148.699</b>	<b>324.743</b>	<b>28,27%</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	195.152	163.585	31.567	19,30%
RÉTRIBUTIONS	16.770	4.193	12.577	299,95%
FRAIS DE PERSONNEL	1.306.420	1.098.335	208.085	18,95%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	240.170	117.041	123.129	105,20%
CHARGES DIVERSES	0	0	0	0,00%
CHARGES FINANCIÈRES	59.617	80.806	-21.189	-26,22%
<b>CHARGES</b>	<b>1.818.129</b>	<b>1.463.960</b>	<b>354.170</b>	<b>24,19%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-344.687</b>	<b>-315.261</b>	<b>-29.426</b>	

Le Centre Cinétique affiche une perte courante de 344.687€ pour l'exercice 2023 contre une perte de 315.261€ en 2022.

Les produits courants ont augmenté de 28,27%.

Le chiffre d'affaires évolue en 2023 suite à une augmentation du nombre de forfaits facturés de 6,78% (5.563 pour 2023 contre 5.210 en 2022). En outre, dès le mois de novembre les forfaits ont été revalorisés par l'AVIQ de 5,27€ pour les primaires et 4,06€ pour les maternelles.

Les produits divers ont augmenté de 58.412€ suite à la subvention de l'AVIQ dans le cadre de l'IF-IC de 52.412€ ainsi qu'une subvention de 6.000€ destinée à couvrir l'augmentation des frais énergétiques.

Les charges de fonctionnement ont augmenté de 19,30%:

- Augmentation de la refacturation de la quote-part du personnel commun à concurrence de 45.897€.
- Diminution de temps de travail du médecin de 4 à 3 demi-journées par semaine facturées par le CHU.

Par contre le versement direct par ISoSL des rétrocessions au médecin ont augmenté depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 de 12.577€ et justifie le poste « Rétributions ».

Les charges de personnel ont évolué de 18,95%:

- 0,40 ETP complémentaires (y compris les étudiants, les rentes et le culte), soit 30.000€.
- Les augmentations barémiques estimées à 0,85%, soit 9.000 €.
- L'index de 6,96% soit 74.000€.
- L'augmentation des cotisations patronales pour le personnel nommé de 1%, soit 10.000€.
- Surcoût de l'IF-IC du 01/01 au 31/05/2023 soit 25.000€.
- La régularisation de l'IF-IC 2022 a seulement été comptabilisée en 2023 sur exercices antérieurs à concurrence de 27.000€.

La rubrique « Amortissements et provisions » augmente suite à l'enregistrement, en 2022, d'une reprise de réduction de valeur exceptionnelle de 150.000€ ainsi qu'à la constitution de non valeurs pour +/-31.000€ en 2023.

Enfin, les charges financières relatives au crédit d'investissement de 5.500.000€ s'élèvent à 59.617€.

**SECTEUR C**

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	49.263.656	45.163.088	4.100.568	9,08%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	460.878	202.822	258.056	127,23%
PRODUITS DIVERS	18.602.105	18.269.561	332.544	1,82%
PRODUITS FINANCIERS	1.383.742	1.404.128	-20.386	-1,45%
<b>PRODUITS</b>	<b>69.710.381</b>	<b>65.039.599</b>	<b>4.670.782</b>	<b>7,18%</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12.973.997	12.168.668	805.329	6,62%
FRAIS DE PERSONNEL	58.861.322	53.635.919	5.225.403	9,74%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4.976.690	5.063.101	-86.410	-1,71%
CHARGES DIVERSES	5.516	4.242	1.274	30,04%
CHARGES FINANCIÈRES	2.612.812	1.882.997	729.815	38,76%
<b>CHARGES</b>	<b>79.430.337</b>	<b>72.754.926</b>	<b>6.675.411</b>	<b>9,18%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-9.719.956</b>	<b>-7.715.327</b>	<b>-2.004.629</b>	

Le secteur C affiche une perte courante de -9.719.956 € en 2023.

Il convient de rappeler que les services de Maintien à domicile sont repris dans une comptabilité différente de celle des structures d'hébergement et d'accueil mais sont consolidés dans le secteur. Les deux sous-secteurs sont toutefois analysés séparément.

**SECTEUR C - ACCUEIL ET HEBERGEMENT**

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	49.263.656	45.163.088	4.100.568	9,08%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	460.878	202.822	258.056	127,23%
PRODUITS DIVERS	10.522.783	10.635.061	-112.278	-1,06%
PRODUITS FINANCIERS	1.383.742	1.404.128	-20.386	-1,45%
<b>PRODUITS</b>	<b>61.631.059</b>	<b>57.405.099</b>	<b>4.225.960</b>	<b>7,36%</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11.626.128	10.951.761	674.367	6,16%
FRAIS DE PERSONNEL	50.858.861	46.153.070	4.705.791	10,20%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4.944.657	5.065.994	-121.337	-2,40%
CHARGES DIVERSES	5.192	2.685	2.507	93,38%
CHARGES FINANCIÈRES	2.612.756	1.882.939	729.817	38,76%
<b>CHARGES</b>	<b>70.047.594</b>	<b>64.056.449</b>	<b>5.991.145</b>	<b>9,35%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-8.416.536</b>	<b>-6.651.350</b>	<b>-1.765.186</b>	



Le secteur C – Accueil et hébergement affiche une perte courante de -8.416.536 € en 2023. L'accroissement du déficit provient d'un nouveau déséquilibre entre les recettes et les dépenses.

Pour le chiffre d'affaires, la progression de 9,08% résulte principalement d'une variation des taux d'occupation et de l'indexation des prix d'hébergement et des forfaits.

- Pour les lits MR, MR de court-séjour et MRS, on enregistre une augmentation des recettes de +2.141.600€, qui s'explique par:
  - o L'augmentation des taux d'occupation en nombre de journées de +1,45%;
  - o L'indexation des prix d'hébergement de +8,49%;
  - o L'augmentation moyenne des forfaits sur l'ensemble des établissements de +2,37€ par jour. On constate toutefois une diminution du nombre de journées facturées aux organismes assureurs (-1,59%).
  
- Les centres d'accueil et de soins de jour génèrent également une recette supplémentaire (+12.400€). Celle-ci est beaucoup moins importante qu'en 2022 et s'explique par:
  - o La diminution des taux d'occupation en nombre de journées de -14,60%;
  - o L'indexation des prix journaliers de +8,49%;
  - o L'augmentation moyenne du forfait pour les centres de soins de jour de +3,41€ par jour et du nombre de journées facturées aux organismes assureurs (+6,27%).
  
- Les journées d'occupation des lits « Coma » sont en diminution de -28,15%, entraînant une diminution de recettes (-64.800€) malgré l'indexation du forfait.

En 2023, le secteur des maisons de repos a adhéré à l'implémentation du modèle salarial IF-IC selon les modalités prévues par le Protocole d'accord du 10 février 2023 qui prévoit la mise en œuvre de la mesure avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2022 entraînant le cas échéant une régularisation des salaires. Cette mesure a fait l'objet d'un financement, qui est venu s'ajouter à un autre déjà existant dans les comptes pour le personnel au-delà de la norme. On comptabilise donc une augmentation des recettes de +1.977.900€, dont 1.703.000€ pour le modèle salarial IF-IC.

L'évolution du poste « Production immobilisée » résulte de travaux importants débutés en 2023 et/ou toujours en cours, dont ceux de la Résidence Louis Demeuse (+111.700€), mais sont venus s'ajouter les chantiers de la Résidence Le Doux Séjour (+59.600€) et celui des Trois Rois (+132.600€). La contrepartie de ces travaux, réalisés en majeure partie par les équipes des services techniques de l'Intercommunale, se retrouve dans les charges.

La diminution des produits divers de -1,06% repose sur les variations suivantes:

- Les subventions « RH » sont globalement en diminution (-47.200€):
  - La subvention de 2023 octroyée dans le cadre du financement des accords non-marchand 2018-2020 a été versée par l'AVIQ en 2024. C'est pourquoi, nous n'avons pas comptabilisé de recette, ni de charge, cette année (-392.400€);
  - Le financement de l'accord cadre pour le secteur non-marchand wallon 2021-2024 permettant l'engagement de personnel supplémentaire est légèrement en diminution (-49.800€) par rapport à 2022. En effet, lors de l'exercice précédent, nous avons bénéficié d'un report de solde de l'année 2021. En 2023, le subside est toutefois important puisqu'il s'élève à 1.052.860€;
  - La subvention pour les emplois APE a été indexée (+187.800€);
  - La subvention suite à l'octroi au personnel des mesures d'aménagements de fin de carrière (+55.900€);
  - Le financement du remplacement des agents suivant une formation d'infirmier(e) (+137.800€).
  
- Les variations des autres recettes sont les suivantes:
  - La prime « Énergie », octroyée par l'AVIQ en vue de compenser à la hausse des prix, qui était de 450€ par lit de maison de repos et 150€ par place en centre d'accueil de jour, n'a été octroyée que pour 3 mois en 2023 entraînant une diminution de recettes (-281.300€);
  - Une subvention dans le cadre de l'initiative « REACT-EU » (politique de cohésion européenne suite à la crise sanitaire) permettant l'acquisition d'équipements et de matériel pour un montant financé de 29.000€;
  - Les subventions dans le cadre des conventions INAMI sont en augmentation (+157.000€), en raison d'une indexation des forfaits, d'une occupation maximale pour la prise en charge des patients « Huntington » et d'une occupation en augmentation des patients « SEP/SLA » (+32,97%);
  - L'occupation des résidences-services, en légère diminution (-1,89%) et les autres loyers perçus, ont toutefois permis de générer des recettes supplémentaires (+56.000€) suite à l'indexation.

Cette année encore, les produits ne permettent pas de couvrir les charges qui augmentent de 9,35% et qui résultent de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, pour les frais de fonctionnement, on constate une diminution importante des coûts d'approvisionnement en énergie (-588.000€). La dépense reste toutefois élevée si on la compare à 2021 (+1.261.200€). Pour le reste, les dépenses sont généralement en augmentation dont les plus significatives sont:

- Les achats de denrées et fournitures de cuisine (+162.200€) ainsi que les commandes de repas pour les établissements sans cuisine de production (+110.600€). Cette dernière augmentation s'explique notamment par les commandes exceptionnelles de la Résidence Louis Demeuse suite à la fermeture de sa cuisine (+12.348 repas);
- La contrepartie du poste « Production immobilisée » (+258.000€);
- La refacturation des charges salariales du personnel transversal (+135.800€) suite à une sélection plus précise du personnel répondant au critère;
- Le recours au personnel infirmier intérimaire et étudiants, en raison de la pénurie et de l'absentéisme dans certains de nos établissements (+243.400€);
- Les avances faites aux prestataires indépendants au bénéfice des résidents et refacturées à ces derniers (+82.000€);
- Les contrats de maintenance et réparations de nos installations techniques (+86.200€);
- Les achats deposables pour les résidents (+62.600€);
- L'entretien du linge des établissements et des vêtements de travail (+54.500€).

L'augmentation des frais de personnel est de 10,20 % entre 2022 et 2023 et résulte des facteurs suivants:

- L'indexation des salaires de 6,96% représente une augmentation de +3.056.900 €;
- Comme précisé ci-dessus, le choix des travailleurs pour le barème IF-IC a entraîné un recalcul des salaires (+1.391.600€);
- La hausse de 1 % de la cotisation patronale pension pour les statutaires (+29.100€);
- Les augmentations barémiques pour 0,85 % (+373.300€);
- Le financement du fonds de pension complémentaire en faveur du personnel contractuel est moindre en 2023 (-47.200€). Par contre, les cotisations de responsabilisation pour les agents nommés sont en augmentation (+357.600€);
- La diminution des provisions salariales (-267.700€);
- En terme d'effectif, on constate une augmentation de 1,72 ETP (hors étudiants). Les engagements réalisés dans le cadre du remplacement des agents en formation et de l'accord non-marchand 2021-2024 sont en augmentation (+3,29 ETP). Les autres types de contrats sont par contre en diminution (-1,57 ETP).

Les charges d'amortissements sont globalement en diminution cette année (-112.500€) ainsi que les provisions sur créances incertaines (-9.000€). Par contre, en 2024, nous aurons les charges d'amortissements liées à la nouvelle maison de repos ainsi que l'amortissement exceptionnel de l'ancien bâtiment des Tournesols.

Les principales augmentations de charges financières sont constatées pour les Résidences Leonardo Da Vinci (+76.700€) et Louis Demeuse (+95.000€) en raison de la révision des taux. De plus, suite à la fin du chantier de la Résidence du Thier, le paiement de la première échéance a été réalisé (+598.100€) en 2023.

Le tableau suivant présente les résultats courants par entité, dont les principales variations ont été expliquées ci-dessus au travers de l'analyse du secteur.

	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2022	ÉCART
RÉSIDENCE LES ORCHIDÉES	-615.415	-499.922	-115.493
RÉSIDENCE DU CHEMIN DE LONCIN	-338.765	-433.447	94.682
RÉSIDENCE LE DOUX SÉJOUR	-297.072	-365.566	68.494
RÉSIDENCE LES TROIS ROIS	-659.187	-471.389	-187.798
RÉSIDENCE LE TILLEUL D'EDOUARD	-951.583	-519.237	-432.346
DOMAINE DES BLÉS DORÉS	-389.590	-400.477	10.887
RÉSIDENCE LES SAULES	-379.232	-337.497	-41.735
RÉSIDENCE LES TOURNESOLS/SITE THIER	-1.942.351	-975.686	-966.665
RÉSIDENCE LA PLAINE	-865.147	-1.528.064	662.917
RÉSIDENCE LEONARDO DA VINCI	-942.317	-649.619	-292.698
RÉSIDENCE LOUIS DEMEUSE	-1.035.876	-470.446	-565.430
<b>TOTAUX</b>	<b>-8.416.536</b>	<b>-6.651.350</b>	<b>-1.765.186</b>

## MAINTIEN A DOMICILE

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉVOLUTION	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	0	0	0	
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0	0	0	
PRODUITS DIVERS	8.079.322	7.634.500	444.822	5,83%
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	
<b>PRODUITS</b>	<b>8.079.322</b>	<b>7.634.500</b>	<b>444.822</b>	<b>5,83%</b>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.347.869	1.216.907	130.962	10,76%
FRAIS DE PERSONNEL	8.002.460	7.482.849	519.611	6,94%
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	32.034	-2.894	34.928	-1206,90%
CHARGES DIVERSES	324	1.557	-1.233	-79,17%
CHARGES FINANCIÈRES	55	58	-3	-4,57%
<b>CHARGES</b>	<b>9.382.743</b>	<b>8.698.477</b>	<b>684.266</b>	<b>7,87%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1.303.421</b>	<b>-1.063.977</b>	<b>-239.444</b>	

Le secteur C – Maintien à domicile affiche une perte courante de -1.303.421 € en 2023.

Entre 2022 et 2023, l'augmentation globale des charges s'élève à 7,87%.

Les frais de fonctionnement sont en progression, en raison des dépenses ci-dessous:

- La refacturation des charges salariales du personnel transversal (+43.200€) suite à une sélection plus précise du personnel répondant au critère;
- L'achat de repas dont le nombre de demandes et de bénéficiaires a augmenté, ainsi que l'indexation du prix d'achat (+97.200€);
- Le remboursement des frais de déplacements (+22.200€). Cette augmentation résulte de 2 facteurs:
  - o La revalorisation de l'intervention de l'employeur dans les kilomètres effectués par les aides-familiales et gardes à domicile dans le cadre de l'accord non-marchand wallon 2021-2024 (0,24€/km) dont la subvention accordée s'élève à 12.700 €;
  - o Le nombre de kilomètres parcourus et l'indexation normale de l'intervention.

Par contre, dans le cadre de la formation du personnel, on constate une diminution des dépenses (-35.600€). En effet, en 2023, la subvention dans le cadre de l'accord non-marchand wallon 2021-2024, qui avait permis la formation du personnel pour mieux gérer des situations de stress ou de crise, n'a pas été réitérée.

L'augmentation des frais de personnel est de 6,94 % entre 2022 et 2023 et résulte des facteurs suivants:

- L'indexation des salaires de 6,96% représente une augmentation de +496.700€;
- La hausse de 1% de la cotisation patronale pension pour les statutaires (+3.400€);
- Les augmentations barémiques pour 0,85% (+60.700€);
- Le financement du fonds de pension complémentaire en faveur du personnel contractuel et le paiement des cotisations de responsabilisation pour les agents nommés ont un impact plus limité (+16.000€);
- La diminution des provisions salariales (-32.900€) ainsi qu'une diminution au global des effectifs (-0,31 ETP).

Les charges relatives aux provisions pour réductions de valeurs sur créances sont en augmentation (+32.300€) et témoignent des difficultés à recouvrer les factures.

L'augmentation des produits de 5,83% est trop contenue par rapport à l'augmentation des charges. En effet, au niveau des produits courants:

- Les subsides d'exploitation restent stables (+76.000€) à l'exception de:
  - La subvention versée par le CPAS de Liège dans le cadre de la reprise, qui diminue (-27.900€) conformément à la convention;
  - La subvention de la Province qui n'est plus versée (-14.800€);

L'analyse des autres subventions émanant de l'AVIQ et du Fonds Spécial de l'Aide sociale ne montre pas de véritables augmentations en dehors d'une sous-estimation des subsides de l'exercice précédent.

L'absentéisme toujours important des aides-familiales explique pour partie la diminution des heures prestées pour le service.

- Les recettes dans le cadre de la récupération de frais (+202.000€) sont également en augmentation, dont les principales sont les suivantes:
  - o Les subventions « RH » sont en légère augmentation (+9.300€) et s'expliquent comme suit:
    - La subvention de 2023 octroyée dans le cadre du financement des accords non-marchand 2018-2020 a été versée

- o par l'AVIQ en 2024. C'est pourquoi, nous n'avons pas comptabilisé de recette, ni de charge, cette année (-60.300€);
    - La récupération dans le cadre des accidents de travail (-78.700€) ainsi que le détachement d'une psychologue dans un autre secteur (-17.700€);
    - Le financement du choix du barème IF-IC par le personnel du service « Soins à domicile » (+75.500€);
    - La subvention pour les emplois APE indexée (+46.000€).
    - L'augmentation de l'intervention de l'employeur visant à couvrir la hausse des prix des carburants, financé par une subvention exceptionnelle (300€/ETP) dont le montant accordé s'élève à 35.200 €.
  - o Les recettes et subventions provenant de l'INAMI pour les services « Soins à domicile » et « Aide et soutien psychologique » sont en augmentation (+140.200€).  
En effet, le nombre de prestations pour le service « Aide et soutien psychologique » est en augmentation (+71.000€), contrairement au service « Soins à domicile ». Cependant, les forfaits facturés sont plus élevés (+47.600€) ainsi que l'estimation des subventions (+21.600€)
  - o Le subside obtenu dans le cadre du projet « Espace communautaire », qui avait débuté en septembre 2022, a été comptabilisé pour une année complète (+76.800€).
- Les produits d'exploitation sont aussi en augmentation (+166.800€), résultant de la facturation aux bénéficiaires des prestations des aides-familiales (+23.000€), des gardes à domicile (+7.100€), des esthéticiennes sociales (+4.000€) et de la livraison de repas à domicile (+132.500€).  
Il est important de préciser que les grilles tarifaires pour les services des gardes à domicile, repas et esthéticienne sociale ont été indexées une fois par nos soins, tandis que celles des aides-familiales sont fixées par l'AVIQ et ne sont pas liées à l'indexation des salaires. Ces dernières n'ont plus été revues depuis 1993 et dans le contexte économique actuel, cela ne favorise pas à améliorer le résultat.

Vous trouverez ci-dessous le résultat courant réalisé par secteur et les indicateurs d'activités.

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	ÉCART
AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS	-817.830	-537.381	-280.449
GARDES À DOMICILE	-220.907	-211.064	-9.843
REPAS À DOMICILE	170.666	174.223	-3.557
SOINS À DOMICILE ET DISPENSAIRE DE SOINS	-436.274	-451.189	14.915
AIDE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	27.655	-47.667	75.322
ESTHÉTICIENNE SOCIALE	-4.684	19.146	-23.830
ESPACE COMMUNAUTAIRE	-22.047	-10.044	-12.003
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1.303.421</b>	<b>-1.063.977</b>	<b>-239.445</b>

## ISoSL

Le résultat consolidé d'ISoSL pour l'exercice 2023 se traduit par une perte courante de -9.230.910€ et un résultat de l'exercice (après les charges et produits exceptionnels) de -10.551.930€. Le montant 2023 des cotisations de responsabilisation s'élève à 6.968.043€ pour tout ISoSL. La mise en place, en 2022, d'un deuxième pilier de pension pour tous nos travailleurs contractuels a eu un impact sur nos comptes de 3.349.680€ mais elle a permis, cependant, une réduction des cotisations de responsabilisation de 1.673.874€ pour arriver à un montant définitif de 5.294.169€. Comme chaque année, une somme de 1 million a été prélevée sur le fonds de pension récupéré suite à la reprise de la Résidence Louis Demeuse afin de diminuer l'impact sur la trésorerie.

L'affectation du résultat cumulé se présente comme suit:

- Bénéfice à affecter	:	+ 32.382.941€
- Rémunération du capital privilégié	:	0€
- Intervention de tiers dans la perte	:	0€
- Affectation aux autres réserves	:	0€
- Bénéfice à reporter	:	+ 32.382.941€

Comme expliqué dans les rapports précédents, ISoSL a procédé en 2015 au remboursement de parts privilégiées détenues par Ecetia Intercommunale dans le capital d'ISoSL pour un montant de 7.369.455,75€ et a donc versé un dividende prorata temporis. Pour ce faire, des emprunts à 10 ans ont été contractés. Cette opération a un impact sur les comptes 2016 et suivants qui ne rémunèrent plus ce capital privilégié lors de l'affectation mais qui supportent des charges financières complémentaires.

À fin 2023, l'Intercommunale présente un ratio de solvabilité égal à 30,67% et la liquidité au sens large s'élève à 1,04. Le cash-flow est de 772.053€.

En 2023, en vue de poursuivre la remise à niveau des infrastructures aux normes d'agrément et de financement, la Province de Liège a réalisé un apport en nature supplémentaire d'une valeur 4.809.796,35€ représentant la créance de la Province inhérente à l'application de la convention de reprise des activités. Cette opération a eu pour effet de porter notre capital 18.616,207€ à fin 2023.

ISoSL bénéficie de subsides dont le financement est assuré via le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC). À fin 2023, tenant compte des montants déjà prélevés, le solde de la dette globale Région wallonne/CRAC/Belfius s'élève à 23.346.574,76€, entièrement garanti par la Région wallonne, soit par secteur d'activités:

- Secteur A Liège :	1.258.740,73€
- Secteur A Lierneux :	0,00€
- Secteur B :	7.212.430,53€
- Secteur C :	14.875.403,50€

Dans le cadre du plan Papy Boom, la Résidence du Thier s'est vue octroyer un subside de 7.000.000€ pour sa construction.

À noter également que:

- Des emprunts contractés pour la construction de la maison de repos La Résidence du Chemin de Loncin font l'objet d'une garantie de la commune d'Ans à concurrence de 6.995.907,14€;
- Un emprunt de 4.000.000€ réalisé dans le cadre des travaux d'extensions de la Résidence Leonardo Da Vinci est garanti par le CPAS de Welkenraedt;
- Les emprunts contractés pour le financement de la construction du nouvel hôpital sur le site Valdor font l'objet d'une garantie totale de la Ville de Liège pour un montant de 15.537.941,21€;
- L'entièreté des emprunts de Lierneux continuent à faire l'objet d'une garantie de la Province de Liège (16.163.132,37€);
- L'entièreté des emprunts de la Résidence Louis Demeuse repris par ISoSL continue à faire l'objet d'une garantie du CPAS d'Herstal (375.051,90€) ainsi que le nouvel emprunt « Build & Finance » de 2017 pour 5.429.477,91€ relatif à la rénovation et la mise en conformité de la MR-MRS;
- La Ville de Liège s'est également portée garante pour des emprunts relatifs à:
  - L'extension de 37 lits de la Résidence Le Tilleul d'Edouard (1.500.000€);
  - La construction des Tournesols (500.000 € et 17.000.000€ en 2017);
  - La construction de la Résidence La Plaine (16.000.000€ en 2018);
  - La rénovation de l'unité de soins des Coquelicots au Petit-Bourgogne (4.500.000€ en 2020);
  - La construction du CIMC devenu Centre Cinétique (5.500.000€ en 2021);
  - La construction de la Résidence du Thier (14.000.000€ en 2023).



## COMMENTAIRE RELATIF AUX PENSIONS DES AGENTS STATUTAIRES

---

Les agents statutaires nommés dans une administration provinciale ou locale (APL) ont droit à une pension de retraite mensuelle à charge de leur dernier employeur du secteur public. Leurs ayants droit (conjoints survivants ou divorcés et orphelins) ont droit, le cas échéant, à une pension de survie mensuelle.

La loi du 24 octobre 2011 assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des APL a mis en place un système de répartition du financement reposant sur la responsabilisation des débiteurs de pensions publiques. Dans ce cadre, la loi prévoit le versement de cotisations complémentaires de pensions au titre de responsabilisation individuelle dans le cas où la charge de pension de l'APL est supérieure au produit de la cotisation de base. La cotisation, dite de responsabilisation, est calculée comme un pourcentage de la partie de la charge de pension qui dépasse la cotisation de base. Le taux de base et le coefficient de responsabilisation sont fixés de manière telle que la somme des cotisations de toutes les administrations soit égale à la somme de toutes les charges de pensions.

L'ONSS applique un taux de cotisation de responsabilisation réduit grâce à l'application de mécanisme correcteur. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les APL qui ont instauré pour leur personnel contractuel un deuxième pilier remplissant les conditions reprises dans la loi du 30 mars 2018, peuvent déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation.

Une charge complémentaire (malus) est également répartie entre les APL qui n'ont pas mis en place un second pilier.

Un financement permettant de couvrir partiellement cette charge est également accordé aux institutions hospitalières via le budget des moyens financiers (BMF).

Les cotisations de responsabilisation dues dans ce cadre sont assimilées à des cotisations sociales. À l'heure actuelle, le taux de responsabilisation s'élève à 71,26 % pour l'année 2023 mais celui-ci devrait encore fortement évoluer pour atteindre 83,29 % en 2027. Ce taux était antérieurement de 50 %.

Les cotisations de base de 44 %, également susceptible d'évoluer (attendu à hauteur de 45 % en 2024), payées pour les agents statutaires actifs et la cotisation de responsabilisation estimée pour 2023 ont été entièrement prises en charge par ISoSL sur l'exercice. ISoSL a dès lors respecté tous ses engagements à la clôture de l'exercice 2023.

La cotisation de responsabilisation a été estimée à hauteur de 7 M€ pour l'exercice 2023. Grâce au second pilier pour le personnel contractuel mis en place, une réduction de la cotisation de responsabilisation a été appliquée à hauteur de 1,7 M€. Compte tenu des avances versées et de l'intervention du fonds de pension, un montant de 4 M€ est à récupérer au 31 décembre 2023 dans ce cadre.

ISoSL dispose d'un fonds de pensions historique. Celui-ci a été utilisé à hauteur d'1 M€ pour le paiement des cotisations de responsabilisation.

Aucune provision n'a été constituée pour couvrir les engagements futurs.

Suivant la dernière simulation reçue du Service fédéral des Pensions qui ne tient pas compte des réductions liées à l'instauration d'un deuxième pilier de pension et dont les calculs sont susceptibles de fortement varier, l'évolution des cotisations de responsabilisation pour les prochaines années est la suivante:

- 2024 – 8,7 M€;
- 2025 – 10,9 M€;
- 2026 – 12,9 M€;
- 2027 – 15,2 M€;
- 2028 – 17,5 M€.

À défaut de critères objectifs d'appréciation (absence de maîtrise des données et des évolutions du contexte réglementaire et financier externe et interne), l'estimation des risques prévisibles est devenue fortement aléatoire. L'impact de ces éléments sur la trésorerie et les résultats d'ISoSL pour les prochaines années est, dès lors, très significatif.

ISoSL est confiante dans le respect de ses engagements pour les deux prochaines années. Par contre, pour la suite, ISoSL estime qu'une solution pérenne devra nécessairement être trouvée avec le soutien des Pouvoirs Locaux, de la Région Wallonne et de l'État Fédéral.

## RISQUES ET INCERTITUDES

---

### SECTEUR A

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par les éléments suivants:

- Les révisions du financement des années 2018 à 2023 n'étant pas encore finalisées, leurs influences sur le résultat ne peuvent pas encore être déterminées avec certitude.
- La construction du nouvel hôpital de Lierneux dont les amortissements et les charges financières pèseront sur les résultats futurs.
- La concrétisation des projets d'infrastructure retenus par l'AVIQ dans le 2<sup>ème</sup> Plan de Construction devra, au préalable, faire l'objet d'une analyse de faisabilité financière.

### SECTEUR B

Les résultats futurs pourraient être négativement influencés par les éléments suivants:

- Les révisions des années 2016 à 2023 n'étant pas encore réalisées, leurs influences sur le résultat ne peuvent pas encore être déterminées avec certitude.
- La prise en charge du bâtiment des Tournesols, dès 2024, alors que l'activité du Pèrî n'y sera transférée qu'en juin 2025, grèvera les résultats du secteur.

### SECTEUR C

Compte tenu du déficit important constaté en 2022 et l'accroissement de celui-ci en 2023, une réflexion sur l'organisation du secteur notamment au niveau de la gestion des ressources humaines et de l'optimisation des recettes, sont prioritaires. Les effets positifs sur le résultat seront à considérer de manière progressive sur plusieurs exercices.

De manière générale, les prévisions d'évolution des charges de cotisations complémentaires de pension payées au titre de responsabilisation pour les agents nommés pensionnés vont continuer à grever, de manière considérable, les résultats futurs de l'institution.

La problématique de l'absentéisme, combinée à la pénurie de personnel, pèsent sur les résultats actuels en termes de charge, limitent le niveau d'activité et constituent, par conséquent, un des enjeux majeurs pour les années à venir.

## PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Ci-dessous le plan financier pluriannuel présenté à l'Assemblée générale du 21 décembre 2023 (plan stratégique 2023-2025 auquel ont été ajoutés les chiffres 2023). Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter les documents publiés sur notre site internet [www.isosl.be/organisation](http://www.isosl.be/organisation)

ISO SL							
COMPTE DE RESULTATS		2020	2021	2022	2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>I. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>70/74</b>	<b>235.906.152</b>	<b>236.546.051</b>	<b>265.289.781</b>	<b>290.220.845</b>	<b>309.406.478</b>	<b>315.537.800</b>
A. Chiffres d'affaires	70	198.493.167	199.266.043	228.371.090	248.175.577	254.734.520	259.772.300
<i>Prix de la journée d'hospitalisation</i>	700	146.735.218	149.723.608	170.988.070	182.255.582	184.674.900	188.368.400
<i>Rattrapage estimé de l'exercice en cours</i>	701	6.333.011	-968.131	-1.293.566	-2.708.786	31.600	32.200
<i>Suppléments de chambre</i>	702	449.138	671.042	960.553	1.319.549	1.471.100	1.500.600
<i>Forfaits interventions INAMI</i>	703	26.307.536	27.513.121	30.439.858	32.943.235	34.094.600	34.776.400
<i>Produits accessoires</i>	704	692.042	873.017	1.058.161	1.170.768	881.920	899.600
<i>Produits pharmaceutiques et assimilés</i>	705	3.474.525	3.356.486	3.641.545	3.761.503	3.494.300	3.564.200
<i>Financement de l'entité fédérée</i>	706	1.689.974	1.976.591	2.527.118	3.117.087	3.538.000	3.608.800
<i>Honoraires</i>	708/709	12.811.722	16.120.308	20.049.350	26.316.640	26.548.100	27.022.100
<i>Amélioration du chiffre d'affaires</i>	7xx						
B. Production immobilisée	72	434.778	620.269	656.550	917.989	1.262.600	1.287.900
C. Autres produits d'exploitation	74	36.978.206	36.659.739	36.262.141	41.127.279	53.409.358	54.477.600
1. <i>Subsides d'exploitation</i>	740	6.515.126	6.231.890	6.332.545	6.310.712	7.140.100	7.282.900
2. <i>Financement forfaitaire de l'infrastructure de l'entité fédérée</i>	741	23.218					
3. <i>Autres</i>	742/9	30.439.862	30.427.849	29.929.597	34.816.567	46.269.258	47.194.700
<b>II. COÛTS DES PRODUITS D'EXPLOITATION (-)</b>	<b>60/64</b>	<b>231.354.696</b>	<b>237.216.763</b>	<b>271.485.292</b>	<b>296.665.058</b>	<b>312.759.831</b>	<b>317.345.783</b>
A. Approvisionnements et fournitures	60	17.408.074	18.185.713	24.644.264	24.341.909	23.433.995	23.902.700
1. <i>Achats</i>	600/8	17.605.543	18.189.410	24.705.470	24.397.371	23.433.995	23.902.700
2. <i>Variation des stocks (augmentation +, réduction -)</i>	609	-197.469	-3.697	-61.206	-55.462		
3. <i>Réduction coûts de fonctionnement</i>	6xx						
B. Services et fournitures accessoires	61	23.982.834	26.534.903	31.335.874	38.227.118	48.230.436	49.195.100
C. Rémunérations et charges sociales	62	176.259.473	178.159.953	200.199.948	218.837.505	225.803.700	230.319.764
D. Amortissements et réd.valeur sur frais d'établ., immobil. Incorp.& corporelles	630	13.693.933	13.694.435	14.350.630	14.120.472	15.048.200	13.679.919
E. Réduction de valeur sur actifs circulants (dotations +, reprises -)	631/4	502.417	476.859	181.864	596.325	171.300	174.700
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, reprises -)	635/7	-495.000	-10.705	46.839	-159		
G. Autres charges d'exploitation	640/9	2.964	175.605	725.873	541.887	72.200	73.600
<b>III. BÉNÉFICE / PERTE (-) D'EXPLOITATION</b>	<b>64/70</b>	<b>4.551.457</b>	<b>-670.713</b>	<b>-6.195.511</b>	<b>-6.444.213</b>	<b>-3.353.353</b>	<b>-1.807.983</b>
<b>IV. PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>75</b>	<b>3.403.223</b>	<b>3.431.068</b>	<b>3.444.175</b>	<b>3.486.921</b>	<b>3.066.040</b>	<b>2.917.500</b>
A. Produits des immobilisations financières	750				5.460		
B. Produits des actifs circulants	751/2	24.102	3.392	3.054	91.611		
C. Subsides en capital et intérêts	753	3.379.112	3.427.654	3.441.057	3.389.701	3.066.040	2.917.500
D. Autres produits financiers	754/9	9	22	65	148		
<b>V. CHARGES FINANCIÈRES (-)</b>	<b>65</b>	<b>4.523.266</b>	<b>4.551.179</b>	<b>5.385.015</b>	<b>6.273.618</b>	<b>5.343.491</b>	<b>4.942.200</b>
A. Charges des emprunts d'investissement	650	4.461.039	4.511.737	5.354.289	6.258.492	5.338.691	4.937.300
B. Différences de change	654/5	2	188	749	900		
C. Charges des crédits à court terme	656	56.114	5.306	1.671	897	2.000	2.000
D. Autres charges financières	657/9	6.111	20.679	28.306	13.328	2.800	2.900
<b>VI. BÉNÉFICE / PERTE (-) COURANT</b>	<b>65/70</b>	<b>3.431.412</b>	<b>-1.790.824</b>	<b>-8.136.352</b>	<b>-9.230.910</b>	<b>-5.630.804</b>	<b>-3.832.683</b>
<b>VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>76</b>	<b>2.432.358</b>	<b>7.699.724</b>	<b>10.826.908</b>	<b>3.126.226</b>		
<b>VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)</b>	<b>66</b>	<b>1.927.012</b>	<b>2.564.073</b>	<b>4.553.563</b>	<b>4.447.246</b>		
<b>VI. BÉNÉFICE / PERTE (-) DE L'EXERCICE</b>	<b>65/70</b>	<b>3.936.759</b>	<b>3.358.095</b>	<b>-1.863.007</b>	<b>-10.551.930</b>	<b>-5.630.804</b>	<b>-3.832.683</b>

## 2. ÉVÉNEMENTS MAJEURS SURVENUS APRES LA CLOTURE

---

La baisse des prix de l'énergie est encore peu marquée et n'atteindra plus les niveaux comparables à ceux d'avant crise tandis que l'attribution d'aides financières pour y faire face n'est plus prévue.

Une seule indexation salariale s'appliquera pour l'année 2024 et permettra de limiter les pertes sur la masse salariale non financées ou financées partiellement.

Vu la décision de constituer un hôpital intégré unique, en juillet 2025, les activités du site du Pèrî seront relocalisées à proximité de l'hôpital du Valdor (dans l'ancienne Résidence Les Tournesols). Pour ce faire, des aménagements y seront réalisés afin de répondre aux exigences hospitalières. Par conséquent, pendant cette période de travaux, les Cliniques devront supporter, outre les charges d'amortissement du Pèrî, celles liées aux Tournesols sans recettes complémentaires jusqu'à juillet 2025, date maximale du déménagement.

La conjonction de ces facteurs nous annonce une année 2024 encore très difficile financièrement.

## 3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

---

Néant.

## 4. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

---

Néant.

## 5. INDICATION RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ

---

Néant.

## 6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ EN CAS DE PERTE

---

La justification de l'application des règles comptables de continuité résulte des pertes de l'exercice constatées pendant deux exercices comptables successifs. Les éléments qui ont impacté de manière prépondérante notre résultat sont repris et commenté ci-dessous :

### Cotisation de responsabilisation

Le montant des cotisations de responsabilisation qui s'élève à 6.968.043€ en 2023, soit une augmentation de 2.243.866 € par rapport à 2022, pèse lourdement dans les comptes.

Pour cette problématique, une décision pérenne des autorités est espérée. Les contours d'une adaptation du financement au niveau du budget des moyens financiers des hôpitaux semble se dessiner.

L'Intercommunale bénéficie également d'un fonds de pension d'une valeur de 5.125.998 € à fin 2023. Les prélèvements partiels sur ce fonds, pour le paiement de la cotisation de responsabilisation, permettent de soulager la trésorerie.

### 2<sup>ème</sup> pilier de pension

La mise en place, en 2022, d'un deuxième pilier de pension pour tous nos travailleurs contractuels, dont l'impact sur nos comptes est de 3.224.754 € en 2022 et de 3.349.680 € en 2023, permet actuellement déduire une partie des coûts de ce régime de pension complémentaire de la cotisation de responsabilisation. Par ailleurs, l'avantage octroyé aux travailleurs contractuels contribue à l'amélioration de l'attractivité.

### Envolée des coûts énergétiques

Les comptes de 2022 et de 2023 ont été impactés par l'envolée des coûts énergétiques. Une baisse s'est amorcée en 2023 mais ceux-ci restent toujours supérieurs de 4.500.000 € à la moyenne calculée sur les années 2019 à 2021.

Les investissements en cours permettant de réduire les dépenses énergétiques dans nos établissements doivent se poursuivre ainsi que les campagnes de sensibilisation à destination du personnel.

### L'absentéisme et pénurie de personnel

La problématique de l'absentéisme croissant, combinée à la pénurie de personnel, pèsent sur les résultats. Le personnel absent doit être remplacé plus rapidement avec une charge qui peut compter double pour un même poste.

En l'absence de solutions de remplacement en interne, le recours à du personnel infirmier intérimaire s'est développé depuis la crise COVID. Il représente, en 2023, une charge de 1.223.356 €. Une procédure permettant de limiter le recours à ce type de personnel est en cours d'élaboration.

Une cellule de recrutement et des groupes de travail réfléchissant à l'amélioration des conditions de travail et à l'attractivité des emplois ont été constitués.

### Déficit du Secteur C – Personnes Âgées

Compte tenu du déficit important constaté en 2022 et l'accroissement de celui-ci en 2023, une réflexion sur l'organisation du secteur notamment au niveau de la gestion des ressources humaines et de l'optimisation des recettes, sont prioritaires.

Les taux d'occupation des Résidences ont été fortement impactés depuis 2020 suite à la crise COVID. L'année 2023 montre une amélioration de ceux-ci mais sont encore insuffisants pour générer les recettes nécessaires à la couverture des charges.

### Résultats exceptionnels

Contrairement à 2022, les résultats exceptionnels 2023 n'ont pas permis l'amélioration du Résultat de l'exercice. En effet, en 2022, nous avons pu comptabiliser la mise en concordance des rattrapages estimés avec les résultats des calculs définitifs des révisions 2015 pour le Secteur A Liège et le Secteur B ainsi que 2016 et 2017 pour le Secteur A Lierneux.

Enfin, l'intercommunale dispose de bénéfices reportés qui ont permis d'absorber les pertes. À fin 2023, ceux-ci s'élèvent à 32.382.941€.

## 7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

---

Néant.

Caroline DUMONT  
Directrice Générale

Maggy YERNA  
Présidente

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE  
L'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE durant 5 exercices consécutifs.

## **Rapport sur les comptes annuels**

### ***Opinion avec réserves***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 395.650.680 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 10.551.930 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### ***Fondement de l'opinion avec réserves***

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2016 à 2023 du Secteur B ainsi que des budgets des exercices 2018 à 2023 du Secteur A risquent de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de la société. Étant donné l'importance de la marge d'interprétation inhérente à la détermination de ces montants, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de ceux-ci sur les comptes annuels.

En globalité, les soldes à rétrocéder (code 443 du passif) pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés, s'élèvent à un montant de 16,6 millions d'€. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à - 3,3 millions d'€.

Suite à l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'hôpital a estimé, sur la base des informations reçues, des indemnités de l'ordre de 14 millions d'€ pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Un décompte définitif concernant le 1er semestre 2020 a été reçu en 2023 permettant la comptabilisation d'un produit complémentaire de 0,4 million d'€. Ces indemnités ont été prises en résultat mais feront l'objet d'une révision en 2024. Cette révision risque de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'hôpital. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celle-ci sur les comptes annuels. Compte tenu des avances reçues, le montant estimé à récupérer pour les 3 exercices concernés s'élève à 3,5 millions d'€ (code 1793 du passif pour + 4,5 M € et code 443 du passif pour - 1 M €).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

#### ***Paragraphe d'observation – Pension***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-app 6.20 des comptes annuels, qui fait état du régime de pension applicable aux agents statutaires, dont la cotisation de responsabilisation, de l'incertitude réglementaire liée, de la situation propre à la Société et de l'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023. L'annexe C-app 6.20 reprend également la dernière simulation reçue par la Société, dont les calculs sont susceptibles de fortement varier, de l'évolution des cotisations de responsabilisation pour les prochaines années. L'impact très significatif sur la trésorerie et les résultats futurs de la Société y est mentionné.

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### ***Mention relative à l'indépendance***

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

#### ***Autres mentions***

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section « Fondement de l'opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 24 mai 2024

SRL 3R, LEBOUTTE & CO  
Commissaire  
Représentée par

Hélène  
Reuchamps  
(Signature)

Signature numérique  
de Hélène Reuchamps  
(Signature)  
Date : 2024.05.24  
10:50:34 +02'00'

Hélène REUCHAMPS  
Réviseur d'entreprises

Stéphan  
Raty  
(Signature)

Signature  
numérique de  
Stéphan Raty  
(Signature)  
Date : 2024.05.24  
12:42:09 +02'00'

Stéphan RATY  
Réviseur d'entreprises

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	2.480,5	610,9	1.869,6
Temps partiel	1002	1.436,9	235	1.201,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3.442,5	766,3	2.676,2
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	2.916.694	813.608	2.103.086
Temps partiel	1012	1.264.025	218.828	1.045.197
Total	1013	4.180.719	1.032.436	3.148.283
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	157.059.677	43.002.940	114.056.737
Temps partiel	1022	61.777.828	9.377.874	52.399.954
Total	1023	218.837.505	52.380.814	166.456.691
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	30.938	10.389	20.549

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3.394,1	766	2.628,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	4.107.040	1.021.593	3.085.447
Frais de personnel	1023	200.199.948	48.237.281	151.962.667
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	30.796	9.810	20.986

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	2.568	1.260	3.457,8
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	2.288	1.019	3.009,8
Contrat à durée déterminée	111	184	182	315
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	96	59	133
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	622	199	764,6
de niveau primaire	1200	70	39	101,8
de niveau secondaire	1201	344	77	403,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	162	59	199,2
de niveau universitaire	1203	46	24	60,1
Femmes	121	1.946	1.061	2.693,2
de niveau primaire	1210	122	90	191,1
de niveau secondaire	1211	1.174	532	1.553,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	544	346	784,9
de niveau universitaire	1213	106	93	163,4
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	23	3	24,8
Employés	134	1.974	965	2.641,7
Ouvriers	132	571	292	791,3
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	8,5	59,9
Nombre d'heures effectivement prestées	151	19.637	85.557
Frais pour la société	152	1.223.356	723.494



## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	488	437	788,3
210	120	40	148
211	235	303	450,1
212			
213	133	94	190,2

## SORTIES

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension  
 Chômage avec complément d'entreprise  
 Licenciement  
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	513	324	750
310	336	39	360,6
311	129	231	311,3
312			
313	48	54	78,1
340	160	13	168
341	0	0	0
342	14	6	16,4
343	339	305	565,6
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	325	5811	1.237
5802	6.274	5812	24.279
5803	546.298	5813	2.003.374
58031	579.910	58131	2.089.605
58032	0	58132	0
58033	33.612	58133	86.231
5821	210	5831	1.022
5822	1.760	5832	10.348
5823	158.798	5833	904.594
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)



## Rapport de Rémunération du Conseil d'administration 2024 (exercice 2023)

En application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le principal organe de gestion établit un rapport annuel de rémunération qui est mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> semestre et est annexé au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration s'est réuni ce 23 mai 2024 pour arrêter le présent rapport.

Ledit rapport est dressé sur le tableau figurant ci-joint conformément au modèle fixé pour les intercommunales par le SPW Intérieur Action sociale.

Il contient les informations individuelles et nominatives visées à l'article L6421-1 alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce tableau comporte en annexe un relevé des montants perçus par chaque administrateur en 2023 en sa qualité soit de Président, de vice-Président, d'administrateur, d'administrateur membre d'un Comité de gestion, d'administrateur membre du Comité d'audit. Ce relevé mentionne également la présence ou l'absence (justifiée ou non) de chacun aux réunions et leur taux de présence.



Maggy YERNA  
Présidente

Pour le Conseil d'administration  
Le 23 mai 2024



Laurence FAECK  
Secrétaire

*Informations générales relatives à l'institution*

Numéro d'identification (BCE)	0250610881
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Intercommunale de soins spécialisés de Liège
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	10
Bureau exécutif	Comité de gestion A : 11 Comité de gestion B : 11 Comité de gestion C : 12
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit <sup>3</sup>	2
Comité de secteur #1 <sup>4</sup>	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant

<sup>3</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

### Membres du Conseil d'administration

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Présidente	Yerna Maggy	Voir le tableau en annexe	Indemnité annuelle payée en douzième, chaque douzième étant le cas échéant, diminué en cas d'absence au prorata du nombre de réunions manquées au cours du mois écoulé	Indemnité pour la fonction de Président selon les décisions de l'Assemblée générale du 27 juin 2018 et 30 juin 2020 : rémunération annuelle correspondant au plafond applicable tel que prévu à l'annexe I du CDLD, soit 17.140,41 euros bruts non indexé (plafond 5).	Administrateur de la société coopérative du réseau hospitalier clinique locorégional en province de Liège : « Elipse, Réseau hospitalier universitaire » : Mandat non rémunéré	Voir le tableau en annexe

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

Vice-présidente	Neuprez Audrey	Voir le tableau en annexe	Indemnité annuelle payée en douzième, chaque douzième étant le cas échéant, diminué en cas d'absence au prorata du nombre de réunions manquées au cours du mois écoulé	Indemnité pour la fonction de Vice-Président selon les décisions de l'Assemblée générale du 27 juin 2018 et 30 juin 2020 : rémunération annuelle correspondant à 75 % de la rémunération annuelle du président, soit 12.855,30 euros bruts non indexés	Administrateur de la société coopérative du réseau hospitalier clinique locorégional en province de Liège : « Elipse, Réseau hospitalier universitaire » : Mandat non rémunéré	Voir le tableau en annexe
Administrateurs membre d'un Comité de gestion	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Jetons de présence sauf pour le Président et vice-Président (indemnité annuelle)			
Administrateurs membre du Comité d'Audit	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Jetons de présence			
Administrateurs	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Jetons de présence pour le Président et vice-Président (indemnité annuelle)		Un mandat dérivé pour l'administrateur Roland Léonard : Administrateur de la Filiale	Voir le tableau en annexe

						immobilière publique de Liège: mandat non rémunéré	
<b>Total général</b>	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe	Voir le tableau en annexe

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

### Titulaires de fonction de direction

<b>Fonction<sup>2</sup></b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Rémunération annuelle brute<sup>11</sup></b>	<b>Détail de la rémunération annuelle brute<sup>12</sup></b>	<b>Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle</b>
Fonctionnaire dirigeant local (Directeur général)	Fiévez Eric	169.297,23 euros dont 11.445,40 de cotisations personnelles et 7.032,46 de cotisations personnelles ONSS	Sommes en espèces (détail dans le tableau joint)	Membre du Comité de gestion de la société coopérative du réseau hospitalier clinique locorégional en province de Liège : « Elipse, Réseau hospitalier universitaire » : Mandat non rémunéré  Administrateur de Santhéa ASBL Mandat non rémunéré

<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).



Directeur général adjoint	Dumont Caroline	132.904,25 euros dont 7.855,86 euros de cotisations personnelles pension et 4.940,57 euros de cotisations personnelles ONSS	Sommes en espèces (détail dans le tableau joint)	
<b>Total rémunérations</b>		<b>302.201,48 euros</b>		

*Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)*

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui** / **Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui** / **Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui** / **Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? \_\_\_\_\_

*Commentaires éventuels*

**Avantages en nature Fonctionnaire dirigeant local et Directeur général adjoint: Véhicule + carte de carburant de type belge et GSM+abonnement  
Pas de plan de pension complémentaire.**



**DIRECTION GENERALE**

	Brut	Charge Totale
Remunération	141.609,90	141.609,90
Pécule de vacances	10.838,74	10.838,74
Allocation fin d'année	4.421,14	4.421,14
Congés complémentaires	10.995,82	10.995,82
Prime attractivité	1.431,63	1.431,63
<b>Total brut</b>	<b>169.297,23</b>	<b>169.297,23</b>
Cotisation personnelle pension	11.445,40	11.445,40
Cotisation personnelle ONSS	7.032,46	7.032,46
<b>Imposable rémunération</b>	<b>150.819,37</b>	<b>150.819,37</b>
Imposable Avantage nature (véh)	1.375,77	1.375,77
Imposable Avantage nature (tél)	150,00	150,00
<b>Total imposable</b>	<b>152.345,14</b>	<b>152.345,14</b>

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE - FF -**

Motif	Brut	Charge Totale
Remunération	104.744,95	104.744,95
Faisant fonction DGA	14.955,52	14.955,52
Pécule de vacances	8.012,60	8.012,60
Allocation fin d'année	3.759,55	3.759,55
Congés complémentaires	0,00	0,00
Prime attractivité	1.431,63	1.431,63
<b>Total</b>	<b>132.904,25</b>	<b>132.904,25</b>
Cotisation personnelle pension	7.855,86	7.855,86
Cotisation personnelle ONSS	4.940,57	4.940,57
<b>Imposable rémunération</b>	<b>120.107,82</b>	<b>120.107,82</b>
Imposable Avantage nature (véh)	2.667,36	2.667,36
Imposable Avantage nature (tél)	150,00	150,00
<b>Total imposable</b>	<b>122.925,18</b>	<b>122.925,18</b>